17me Année. — N° 3297 — 1re EDITION (paraissant le soir) — Mercredi 11 Juin 1873

BUREAUX : RUE NAIN,

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 17, 7 07, 8 12, 9 40, 10 37, m., 12 20, 1 50, 3 42, 5 11, 6 15, 7 38, 9 36, 11 11, s. — *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 5 03, 6 03, 8 13, 10 22, 11 31. s. — *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 50, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 45, 5 45, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 10, 6 53- 8 03, 9 41, 11 28 12 17, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 43, 7 53, 9 31, 11 18, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 10, 9 1

BOURSE DE PARIS

DU 9 JUIN	
3 0/0	56 75
4 1/2	80 »
Emprunt 1871	89 75
Emprunt 1872	90 90
DU 10 JUIN	
3 0/0	56 55
4 1/2	80 »
Emprunt 1871	89 60
Emprunt 1872	90 85

ROUBAIX, 10 JUIN 1873

La violence des feuilles dévouées à la politique de M. Thiers a, depuis la chûte de l'ancien président, dépassé toutes les bornes de la polémique; leur exaspération se traduit par des procédés de discussion qui laissent bien loin derrière eux tout ce que les radicaux ont écrit. Il faut lire, si l'on veut se rendre un compte de leur état d'esprit, les divagations du *Soir*, du *Bien Public* et autres anciennes feuilles officieuses ; nous n'avons assurément pas à défendre les journaux comme le *Rappel*, comme le *Corsaire*, comme la *République Française*; leur modération relative n'est qu'une tactique et il ne faut point se laisser surprendre ni tromper par le calme affecté de leurs allures; on doit cependant, pour être juste, reconnaître que leur langage n'atteint pas le degré de provocation des journaux qui fréquentaient assidûment le cabinet de M. Barthélemy Saint-Hilaire; dans cette situation, on peut s'étonner de la mesure rigoureuse qui a frappé le journal le *Corsaire*.

Un arrêté en vertu des pouvoirs conférés au gouverneur de Paris par l'Etat de siége, interdit la publication de ce journal. Cet arrêté est strictement légal; nous ne pouvons cependant nous empêcher de regretter, en présence surtout de l'attitude insultante d'autres feuilles, que le ministère n'ait pas usé de la faculté de renvoyer le *Corsaire* devant les tribunaux de droit commun. Une interpellation sera adressée aujourd'hui mardi au ministère pour réclamer des explications. Il n'est pas douteux que le gouvernement ne motive absolument la mesure qu'il a prise; il était dans son droit, il en a usé, aucun reproche au point de vue de la légalité ne peut lui être adressé ; tout au plus pourrait-on se plaindre que cette mesure ait frappé un des organes les plus modérés du radicalisme, et ait épargné des journaux plus brutaux dans leur polémique et plus perfides dans leurs procédés de discussion.

On nous écrit de Versailles que le 2me bureau chargé d'examiner la validation de l'élection de M. Ranc, a entendu hier M. Ernoul, ministre de la justice. M. Ernoul a déclaré que M. Ranc avait été impliqué sous l'empire dans le complot de l'Opéra comique et relevé de la peine portée contre lui en vertu de l'amnistie de 1859. En ce qui concerne l'immixtion de M. Ranc dans les affaires de la Commune, il résulte des explications du ministre de la justice les renseignements suivants :

Au mois de mai 1871, un mandat de comparution fut lancé contre M. Ranc par la justice civile, pour usurpation de fonctions. M. Ranc ne fut pas trouvé en son domicile. Au mois de décembre 1871, M. le juge d'instruction réclama l'exécution du mandat, mais il ne fut pas donné de suite à sa demande.

Au mois d'août 1872, la justice militaire évoqua l'affaire, le juge d'Instruction de la Seine rendit alors une ordonnance de saisissement et renvoya au Conseil de guerre les pièces du dossier. Depuis lors M. Ranc a été cité comme témoin devant la justice militaire, et le mandat lancé contre lui de comparution ne fut pas transformé en mandat de dépôt. Dans ces conditions M. Ranc n'ayant été condamné ni par la justice civile, ni par la justice militaire, ni contradictoirement ni par coutumace, demeure éligible.

M. Ernoul a conclu qu'à son avis, il n'y avait pas motif au point de vue légal de faire valoir contre M. Ranc les lois sur l'inégibilité. La commission a choisi M. Numa Baragnon comme rapporteur, avec mission d'étudier toutes les pièces du dossier et de prendre communication de l'ordonnance de dessaisissement rendue par le juge d'instruction.

Le grand péril dont nous sommes menacés, c'est l'ultramontanisme. Vous ne vous en doutiez pas. Eh bien! lisez la *République Française*, les *Débats* et tous les organes de l'opposition, vous serez effrayé des noirs complots qui se trament au fond des sacristies, et des terribles conjurations que préparent les pèlerins de Lourdes, de la Salette et de Paray-le-Monial Si vous n'êtes pas tenté de lapider un peu ces pèlerins et de leur adresser les plus véhémentes apostrophes, c'est qu'alors vous n'aurez nul souci de la dignité et de la sécurité de votre pays.

Guerre à l'ultramontanisme! Voilà le cri de ralliement de toutes les forces de l'opposition, au moment où elles entrent en campagne contre le gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon. On renonce à rire du « grand parti conservateur », à plaisanter sur « l'ordre moral », on trouve plus de profit, avec moins de danger, à dénoncer l'ultramontanisme.

Les *Débats*, comme il convient à cette feuille, fille dévote de Voltaire, tiennent la tête dans cette brillante croisade contre le « cléricalisme », et les arguments de M. John Lemoine sont tellement pressants que nous aurions pu céder à la panique qui l'a saisi qu'il propage de son mieux, si nous ne nous étions rappelé que le *Journal des Débats* n'a point l'habitude de faire face à l'ennemi.

Quelques instants de réflexion ont suffi pour nous remettre en mémoire que, suivant le courageux M. John Lemoine, la sagesse et la prudence politique invitent tous les bons Français à prendre des allures intrépides et résolues contre le prisonnier du Vatican, afin d'obtenir les bonnes grâces de M. de Bismark et de Victor-Emmanuel. L'eau de Lourdes et de la Salette n'ayant jusqu'ici fait crier à personne : Vive la Prusse ! est évidemment une boisson dangereuse qui devrait être interdite.

Nous l'avouons humblement, nous ne pouvons nous élever à ces hauteurs où plane l'esprit de M. John Lemoine. Nous pensons que les courtisans du Quirinal et de la cour de Berlin sont les vrais ennemis de la France, et nous serions très disposés à nous réjouir des terreurs que leur inspire « le parti ultramontain. » Malheureusement nous craignons que ces terreurs ne soient feintes et servent simplement de prétexte à des attaques déloyales contre le gouvernement. Mais les ruses et les habiletés des hommes tournent parfois à leur confusion.

On déclame aujourd'hui contre l'ultramontanisme, comme autrefois on dénonçait la Congrégation ; les calomniateurs cherchent à exciter les passions aveugles des masses, mais ils ne se doutent pas que leur œuvre scélérate prépare le triomphe de la vérité. Que d'actions de grâce ne leur devons-nous pas ? Ne sont-ce pas eux qui ont déjà fait sentir à tous les hommes de bonne foi que la question religieuse est inséparable de la politique ? N'ont-ils pas démontré avec la dernière évidence qu'il n'y a pas d'ordre moral en dehors de la foi chrétienne ?

Et aujourd'hui, comme s'ils étaient poussés par une main invisible qui s'apprête à faire sortir du chaos révolutionnaire une société nouvelle, ils proclament hautement que la vérité religieuse et la foi chrétienne sont l'apanage exclusif des catholiques, et des « catholiques ultramontains ». Sans doute ils se flattent d'élever ainsi une barrière infranchissable entre l'esprit moderne et nos croyances, mais ils ne s'aperçoivent pas, dans les ardeurs de la lutte, qu'ils battent en retraite, et que leurs attaques contre l'ultramontanisme » marquent leur dernière étape.

Ils ont voulu détruire toute idée de religion, et ils ont été battus ; ils ont tourné alors leurs efforts contre l'idée chrétienne, et ils ont encore été battus; le catholicisme est devenu leur cible, et leurs coups sont restés sans effet; maintenant ils tentent un dernier assaut contre le siége suprême de la puissance catholique, contre Rome elle-même, et ils seront vaincus. Mais les phases diverses de cette guerre impie auront mis en lumière la vérité amoindrie et obscurcie par les passions humaines. Et tout homme sincère devra confesser qu'il n'y a pas d'ordre moral sans religion, que le christianisme est la seule religion divine, qu'il n'y a de christianisme véritable que dans le catholicisme, et qu'il n'y a pas d'autre Eglise catholique que l'Eglise romaine.

Guerre à l'ultramontanisme! Eh bien! soit ; nous acceptons le défi, et nous répondons : Guerre à la Révolution ! Il nous suffit que la force publique ne soit plus aux mains de nos adversaires, et nous ne demandons au gouvernement que de protéger notre liberté.

Les catholiques ont été longtemps portés à s'enfermer discrètement dans les églises; pour se défendre, ils ont été contraints de revendiquer leurs droits de citoyens. Aujourd'hui, ils ont compris que leur foi ne pouvait rester étrangère à la politique; ils sont entrés dans la vie publique, et comme le dit M. John Lemoinne, « l'ordre moral ne doit être rétabli que par eux et selon eux ».

L'écrivain sceptique veut tirer cette conclusion que l'ordre moral est une question d'Eglise et non de gouvernement, il ne réussit qu'à prouver la nécessité d'un gouvernement ayant une religion et un principe.

H. de Mayol de Lupé.

CHRONIQUE

.·. On dément au ministère de l'intérieur qu'aucune loi sur la presse soit en préparation.

Il n'est nullement question, comme on l'avait dit, de rétablir les *communiqués*.

.·. Un journal belge annonçait qu'un désaccord s'était produit entre le président de la République et le vice-président du conseil, relativement à certaines modifications à apporter à la loi électorale.

Cette nouvelle ne repose sur aucun fondement.

.·. On lit dans l'*Ordre* :

« Fidèle aux promesses qu'il a faites, lors de la discussion de la loi relative à la reconstitution de la colonne, M. le ministre de la justice vient de donner ordre que des diligences judiciaires fussent commencées contre le sieur Courbet, civilement responsable des dommages causés à l'Etat par suite de la destruction d'un monument public. »

.·. Une révélation curieuse de *Paris-Journal* au sujet des adresses envoyées à M. Thiers :

« Des députés récemment arrivés de leur département disent que les *adresses de sympathies*, envoyées à M. Thiers de divers points, ont été *toutes*, *sans exception*, transmises de Paris aux comités démocratiques de province, qui les *retournent* avec les signataires recueillies. »

.·. Quelques journaux de province avaient raconté une conversation entre M. de Broglie et M. de Kerdrel, et prétendu que le député du Morbihan avait eu dans cette conversation un « ton fort sec. » L'*Union de l'Ouest* déclare que « l'entretien dont il s'agit est de pure invention. »

.·. Une question sérieuse, celle des pensions.

Croirait-on que lorsqu'un fonctionnaire, employé de haut ou petit grade, vient à mourir avant ses vingt-cinq ou trente ans de service révolus, sa veuve n'a aucun droit à la pension, si son mari n'a pas fait une demande pour faire valoir ses droits à la retraite.

Ainsi, il est possible qu'un homme serve le gouvernemant pendant vingt-neuf ans, qu'on lui ai fait des retenues sur tous ses appointements, et que la morte subite venant le prendre, il laisse sa veuve et ses enfants sans autre ressource que les secours bien minces qu'on voudra bien lui donner.

Ne serait-il pas humain d'introduire dans la loi des pensions un article disant que celui qui mourra au bout d'un nombre d'années de service pourra laisser aux siens la portion de pension qui leur aurait été donnée s'il avait eu le temps de faire la demande de liquidation de ses années de service ?

.·. Bien dit !

En parcourant dans l'*Officiel* le décret relatif au remaniement des préfets et sous-préfets, M. Gambetta, qui cherche toujours, sans y arriver, à avoir de l'esprit, s'est écrié :

— Allons ! bon ! voilà la curée des places qui commence.

M. de Cumont qui, lui, a de l'esprit sans chercher à en avoir, répliqua au citoyen dictateur :

— Vous vous trompez, monsieur, ce n'est pas la curée des places, c'est le CURAGE.

Bien dit !

.·. M. Magne s'est préoccupé, il y a quelques jours, de proposer à la Chambre le retrait de l'impôt qui grève les allumettes.

Cet impôt serait compensé par une combinaison due à l'initiative du nouveau ministre des finances, qu'il doit exposer à l'Assemblée.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 9 juin 1873.

La politique est éclipsée, depuis deux jours, par l'apparition du soleil qui nous manquait depuis six semaines, par la victoire de la France dans les grandes courses d'hier, par l'ovation éclatante dont le maréchal Mac-Mahon a été l'objet. Cette ovation aurait été encore beaucoup plus significative si le maréchal aurait paru en uniforme, comme des journaux l'avaient annoncé. Il était en habit de ville et est arrivé dans la tribune officielle au milieu d'une course ; c'est pourquoi il n'a pas été immédiatement reconnu. Mais dès que sa présence a été constatée l'accueil a été des plus chaleureux. M. Thiers n'en a jamais eu de pareil.

L'ex-président est souffrant, dit-on, d'une bronchite; ce serait pour lui un prétexte de voyager et d'échapper à toutes les difficultés de sa situation, car il va se trouver bien embarrassé pour discuter les questions qui vont arriver à l'ordre du jour, n'étant d'accord ni avec la droite ni avec la gauche sur les questions financières, économiques et politiques.

Le nouveau ministre de l'instruction publique, M. Batbie, ayant inventé le programme du *gouvernement de combat*, les députés de la majorité trouvent ce ministre bien inactif, en ce qui concerne la réforme du personnel universitaire.

Il y a des recteurs gambettistes, créatures de M. Jules Simon, et qui ne devraient pas rester à la tête de l'enseignement public. Cette faiblesse tendrait à justifier l'opposition des feuilles radicales, qui prétendent que ce n'était pas la peine de renverser M. Thiers, puisque le gouvernement pratique la même politique. C'est le raisonnement habituel du *Journal des Débats*, depuis le 24 mai.

Le maréchal de Mac-Mahon a rendu la visite au prince Napoléon.

Le gouvernement républicain à Madrid, se conformant aux traditions républicaines, a vidé toutes les caisses de l'Etat, celles des Dépôts et Consignations, etc. Il va maintenant fabriquer des assignats. C'est la banqueroute !

P.S. — M. de Larcy est le candidat de la droite pour la vice-présidence de l'Assemblée, en remplacement de M. Vitet.

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 11 JUIN 1873

— 7 —

LE

BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE

Marthe

III — (Suite)

La main droite écartée aussi loin que lui permettait la longueur du lien qu'elle tendait, cherchait l'équibre, avec une hardiesse de mouvement qui faisait trouver à la jeune fille une pose dont la beauté plastique était digne, de revivre dans le marbre ou sur la toile.

Jollivet, en l'apercevant, s'arrêta tout à coup devant elle, et resta un moment debout, immobile, les bras pendants, la bouche entr'ouverte, l'œil fixe, dans une attitude tout à la fois extatique et grotesque. Jamais peut-être il n'avait éprouvé une impression plus vive; c'était pour lui une sensation nouvelle et un sentiment inconnu; c'était l'exaltation et le trouble de la jeunesse — tels que sa jeunesse ne les avait jamais connus.

Une foule d'idées et de sentiments contraires, venaient l'assaillir en même temps, comme une tempête.

Pour la première fois de sa vie, il songea qu'il n'était plus jeune, mais qu'il était laid, et cette pensée le fit souffrir. Il se passa en lui quelque chose de vraiment étrange. On eût dit un ouragan s'abattant tout à coup sur un vieux chêne bas, tordu, près de terre, au bras noueux, aux robustes rameaux. Il résiste bien aux premières rafales ; mais si la tempête continue, si, comme dans la fable, le vent redouble ses efforts, il faut que l'arbre cède ; il est bientôt arraché du sol, qu'il couvre de ses racines, après l'avoir couvert de son ombre.

L'amour n'avait jamais tenu une bien large place dans la vie de l'usurier. Il s'était marié jeune, sans tendresse, — car la tendresse était un sentiment qu'il ne pouvait pas éprouver, elle était en dehors de sa nature; sans passion aussi, — car l'heure de la passion n'avait pas encore sonné pour lui. Il avait donc épousé, — pour son argent, — une femme riche et laide. Après deux ans d'une union aussi malheureuse qu'elle avait été courte, il l'avait perdue, — si le mot *perdre* peut s'employer en pareil cas, — et il n'avait pas songé à la remplacer. Sa solitude ne lui pesait jamais, et une femme l'eût gêné souvent.

La vue de Marthe fut pour lui comme la révélation de quelque chose de nouveau, dont il n'aurait pas eu le soupçon. Il lui semblait que, depuis un instant, il devenait un autre homme. Si avare qu'il fut, il aurait volontiers donné quelque chose, pour savoir tourner galamment un compliment au beau sexe. Mais le vieil Harpagon s'entendait mieux à parler aux huissiers qu'aux jeunes filles, et tout ce qu'il put faire de mieux, en passant près de Marthe, ce fut de soulever gauchement son chapeau, et de lui dire :

— Bonsoir, mademoiselle Marthe, ça va bien ?

La fille de Jacques Lormeau n'était point à l'âge où l'on sait dissimuler ses sentiments, et, d'ailleurs, la dissimulasion n'était pas dans son caractère, un peu brusque, tout en dehors, mais, du moins, singulièrement franc. Elle n'ignorait point que Jollivet tourmentait son père, et elle voyait bien, sans savoir au juste pourquoi, qu'il était cause que sa mère pleurait souvent. Ce n'était point là pour une fille qui adorait ses parents des raisons suffisantes pour se montrer prévenante et gracieuse à son égard. Aussi se contenta-t-elle de lui répondre assez sèchement :

— Très-bien, monsieur Jollivet ; merci !

Et passant son chemin, elle raffermit sur son épaule la cruche en cuivre étincelante, et se hâta vers sa maison. Ellee rentra, sans plus de souci de la rencontre qu'elle venait de faire que de quelque animal, plus capable d'inspirer le dégoût que la crainte, trouvé sur son chemin, et qu'elle eût écarté du pied. Elle ne voulut même pas en parler chez elle. Elle savait que le nom seul de l'usurier prononcé devant ses parents, suffirait pour aviver leurs chagrins, et ils étaient trop malheureux déjà pour qu'elle n'évitât pas avec soin tout ce qui pouvait augmenter leur peine.

Du reste, elle n'avait pas même eu le soupçon de l'impression si vive qu'elle avait produite sur un être en apparence peu susceptible d'en éprouver de semblables ; une fois qu'elle ne le vit plus, elle cessa d'y songer.

Cependant cette impression était très-profonde et elle devait être aussi très-durable chez l'usurier. Le vautour, en regagnant son aire, sentit qu'il avait du plomb dans l'aile. Tout en marchant dans le sentier solitaire qui le ramenait chez lui. il revoyait à ses côtés, devant lui, partout, cette image enchanteresse, — l'image de Marthe Lormeau, — qui le charmait et le troublait tout à la fois.

Mais si cet état, tout nouveau pour lui, n'était pas exempt d'angoisse, il avait bien aussi quelque agrément. N'en est-il point toujours ainsi de ces peines d'amour, mêlées de douceur et d'amertume ?

La petite Normande assez fûtée qui servait Jollivet, depuis quelque temps déjà, n'eut pas besoin de le regarder à deux fois pour comprendre qu'il se passait en lui quelque chose de tout à fait insolite ; elle le connaissait. Aussi, avec cette familiarité d'un goût douteux, que les jeunes bonnes se permettent assez souvent chez les vieux garçons :

— Qu'est-ce que vous avez donc, notre maître ? lui demanda-t-elle, l'œil insolent, le rire aux lèvres et le poing sur la hanche. Si vous saviez comme cette figure renversée vous donne un air drôle ! C'est à s'en tenir les côtes pour ne pas tomber ! On dirait que vous avez vu le loup... ou que le diable vous a fait des cornes... Hi ! hi ! hi !

Et, sans plus de vergogne, l'audacieuse Jeannette se jeta dans le grand fauteuil de paille aux bras vermoulus qui occupait un côté de la cheminée, et, en fille qui se sent des droits à l'impunité, elle se livra à un accès d'hilarité que ne tempérait aucun respect.

— Tais-toi coquine ! s'écria l'usurier, tais-toi ! ou bien, sans plus tarder, tu vas faire connaissance avec Martin-Bâton, qui seul est capable de parler à une fille comme toi ! Tu m'entends !

Une longue et heureuse expérience avait sans doute appris à la petite servante que ces menaces, si terribles en apparence, dans la bouche de son maître, n'étaient jamais suivies d'effet, car elle parut ne point s'en préoccuper le moins du monde.

— Croyez-vous, lui dit-elle, en le regardant bien en face, et entre deux éclats de rire, que, pour m'avoir battue, vous en seriez plus beau, par hasard ?

Et Jeannette se tordit sur son fauteuil en continuant ses intempestifs éclats et ses provoquants hi ! hi ! hi ! qu'elle n'interrompait que pour les reprendre de plus belle.

LOUIS ENAULT.

La suite au prochain numéro.